

INFORMATION AUX PARENTS

HEBERGEMENT ANNEE SCOLAIRE 2021-2022

Lors de l'inscription, vous allez choisir la qualité de l'élève. L'admission à une qualité porte sur l'année scolaire complète.

Toutefois, un délai est toléré à la rentrée **jusqu'au 20 septembre** pour signaler par écrit tout changement éventuel lié à l'emploi du temps. Par la suite, les demandes de changement de régime ne peuvent être qu'exceptionnelles et dûment justifiées.

Pour prendre effet au trimestre suivant, les demandes écrites doivent être accordées par le chef d'établissement avant le 16 décembre 2021 pour le 2^{ème} trimestre et avant le 15 mars 2022 pour le 3^{ème} trimestre.

Comment payer vos frais de restauration et d'internat ?

A réception de l'avis aux familles trimestriel, vous pouvez régler les frais scolaires de votre enfant, soit :

- > par chèques bancaires établi à l'ordre du LPO Nelson Mandela,
- > en espèces directement à la caisse de l'agence comptable (un reçu vous sera remis),
- par paiements sécurisés en ligne en vous connectant sur http://ent.ac-poitiers.fr
- > ou bien, <u>uniquement si vous n'avez pas droit à la bourse de lycée</u>, par prélèvements automatiques effectués par le LPO Nelson Mandela selon l'échéancier (voir page 2).

NOUVEAU : la demande de prélèvements automatiques est <u>valable pour toute la scolarité</u> au Lycée Nelson Mandela.

•	Vous étiez déjà au prélèvement automatique en 2020-21 pour votre enfant scolarisé dans
	l'établissement, sans changement de coordonnées bancaires et
	vous souhaitez poursuivre en 2021-22, vous n'avez pas de démarches supplémentaires à
	effectuer.
	vous ne souhaitez pas poursuivre en 2021-22, indiquez-le au verso de la fiche intendance
,	Vous souhaitez opter pour le prélèvement automatique en 2021-22, la demande est à faire en
	complétant le MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA au verso de la FICHE INTENDANCE.
	Les demandes de prélèvements incomplètes ou ne répondant pas à la condition ci-dessus
	ne seront pas acceptées.

D'autre part, si vous rencontrez des difficultés financières, vous pouvez avoir recours à l'aide du fonds social. Contact : l'assistante sociale ou gestion-nelson-mandela@ac-poitiers.fr

Quels que soient la qualité de l'élève et/ou le moyen de paiement choisi, **veuillez obligatoirement joindre un RIB au dossier d'inscription**, au verso de la fiche intendance.